

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 11

Objet :

Dénomination d'une voie accédant à la passerelle de la croix : « passage Max Maurel »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2213-28 relatifs aux attributions du conseil municipal et à la dénomination des voies communales,

Considérant que, dans le cadre de sa politique de valorisation de la mémoire communale et de reconnaissance des personnalités ayant marqué durablement la vie du village, la commune souhaite procéder à la dénomination d'une voie publique en hommage à Monsieur Max Maurel,

Considérant que la voie concernée est située au droit de la propriété de Monsieur Max Maurel et correspond à l'ancienne voie principale permettant l'accès au village par la passerelle dite de la Croix, ouvrage structurant permettant de franchir le Paillon à cet endroit et d'assurer la liaison entre deux rives du territoire communal,

Considérant que ce passage, longtemps emprunté par les habitants, a constitué un axe essentiel de circulation, d'échanges et de rencontre, participant à la cohésion du village,

Considérant que le choix de cette dénomination présente une cohérence historique et géographique forte, ce lieu étant par nature un espace de transition, de franchissement et de continuité, dont la fonction première fut de relier plutôt que de séparer,

Considérant que cette symbolique fait directement écho au parcours et aux valeurs de Monsieur Max Maurel, ancien conseiller municipal et adjoint au maire, profondément engagé dans la vie associative, solidaire et civique du village,

Considérant que Max Maurel a consacré une grande partie de sa vie au service de l'intérêt général, avec constance, discrétion et humanisme, œuvrant toujours à créer du lien entre les habitants, les générations et les composantes de la vie locale,

Considérant que donner son nom à cette voie revient à inscrire dans l'espace public la mémoire d'un homme dont l'engagement fut, à l'image de ce passage, une main tendue entre les rives de la communauté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré

-Décide que la voie publique située au droit de la propriété de Monsieur Max Maurel est dénommée « Passage Max Maurel ».

-Précise que la signalisation correspondante sera mise en place par les services communaux

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

